

DU PAIN SUR LA PLANCHE !

Après l'élection de Donald Trump, l'extrême droite est plus que jamais en position de force. Elle est soutenue par de nombreux milliardaires à commencer par l'homme le plus riche du monde, Elon Musk, qui utilise les réseaux sociaux pour déstabiliser les démocraties et promouvoir l'extrême droite en Allemagne, au Royaume-Uni ou encore au Brésil. Il ne s'agit pas du positionnement isolé d'un patron fantasque. Le capital préfère maintenant clairement que l'extrême droite accède au pouvoir plutôt que de devoir partager les richesses avec les travailleuses et les travailleurs (...). La concentration des médias et des réseaux sociaux entre les mains de quelques milliardaires menace nos démocraties. L'ONU n'a jamais été aussi affaiblie alors que les conflits guerriers se multiplient et que la production d'armes s'envole. Nous sommes soulagés par le fragile cessez-le-feu à Gaza mais inquiets devant les nouvelles attaques contre la Cisjordanie et le Liban. Il va maintenant falloir mener la bataille pour reconstruire et surtout gagner un processus de paix juste et durable et cela s'annonce encore plus compliqué qu'en 2024, maintenant que Trump est Président des États-Unis. Au moment où les catastrophes environnementales se multiplient, où l'année 2024 bat encore une fois tous les records de chaleur, la lutte contre le changement climatique disparaît des agendas.

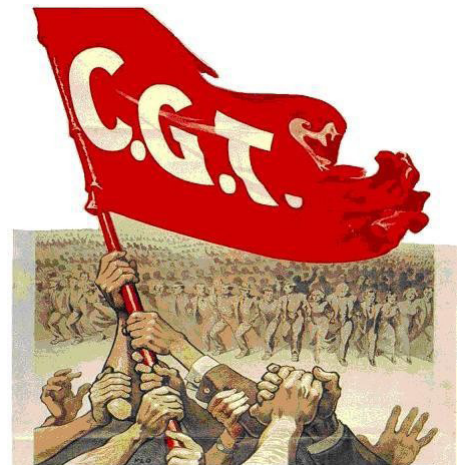
En France nous ne sommes pas en reste et la pente que nous descendons est loin d'être rassurante. Pour éviter de modifier sa politique économique et sociale et assurer la conservation du pouvoir aux oligarchies d'un nouveau genre, E. Macron maltraite les institutions. La CGT s'alarme d'une déclaration de politique générale à mille lieues des attentes du monde du travail. Son discours s'inscrit dans le sillage des politiques économiques exclusivement aux bénéfices des grands groupes, il poursuit le chantage à la dette, les menaces sur les services publics et la sécurité sociale. Pourtant, deux ans après une mobilisation historique, le gouvernement est contraint d'ouvrir des concertations pour revoir la réforme des retraites. Seule notre mobilisation peut faire la différence. Alors que les fonctionnaires ont été très nombreux et nombreuses à se mobiliser le 5 décembre dernier, le Premier Ministre n'a annoncé ni la suppression des 3 jours de carence ni l'abandon des 4 000 suppressions de postes dans l'Education nationale. Au contraire, il a confirmé les 2,2 milliards de coupes budgétaires pour les collectivités territoriales. La grave paupérisation de nos hôpitaux, de nos écoles et de nos infrastructures impose pourtant un plan de financement ambitieux et une fiscalité plus juste pour répondre aux enjeux d'avenir, au défi environnemental, au vieillissement de la population et au désenclavement de nos territoires. Dans un contexte où la CGT recense plus de 300 plans de licenciement menaçant quelques 200 à 300 000 emplois, où l'hôpital public est au bord du gouffre...

Face à ce panorama peu amène, une chose est sûre : les luttes qui s'annoncent vont être homériques. Les combats qui nous attendent sont ceux d'où devront émerger de vrais changements de société. Ils ne s'organiseront que dans la mobilisation fraternelle de toutes et de tous pour résister et gagner l'essentiel : la dignité, la solidarité, la force d'être et de rester debout.

En ce début d'année 2025, année où la CGT va fêter ses 130 ans, on va se souhaiter à tous une année pleine de luttes victorieuses et émancipatrices !

https://www.cgtetat.fr/IMG/pdf/sophie_binet_voeux_aux_syndique_es.pdf

<https://www.cgt.fr/comm-de-presse/une-declaration-de-politique-generale-tres-loin-des-attentes-du-monde-du-travail>



Journal du Syndicat
Général des Personnels
du Service Public de
l'Archéologie
www.cgt-culture.fr

Facebook :sgpa-cgt
Twitter : @CgtSgpa

SUR VOS AGENDAS

**Préavis de grève
UFSE-CGT du
1er février au 8
mars 2025 : Halte
aux politiques
de purges
budgétaires**

SOMMAIRE

p.1 - Edito : Politique
générale
p.2- Budget Inrap et
PAS
p.3-4 - Comment vider
la loi 2001 de son
contenu

p.4-5 - L'IA à
l'Inrap

p.6 - Elections au
CA de l'Inrap

La lutte, c'est classe !

Recherches
archéologiques

SGPA
la
cgt
archéologie

CGT-CULTURE

LE DRY JANUARY SUR LES JOURS-RECHERCHE : UN BUDGET DE PÉNURIE

Le PLF, voté à l'os par l'assemblée puis le Sénat mais qui doit encore faire un tour des 2 chambres avant un probable énième 49.3, annonce les périodes de vaches maigres pour les services publics, ceux de l'Etat comme ceux des collectivités territoriales. Le ministère de la Culture a annoncé une nouvelle coupe de 50 millions d'euros en janvier sur son budget 2025 après une première baisse de 100 millions en décembre. Pouvons-nous être soulagés que la Culture soit moins touchée que les budgets de l'Education Nationale, de la Recherche ou de l'Ecologie, cette dernière étant décapitée de 700 millions d'euros ? Comment assurer les missions de service public culturelle dans ces conditions ? Exemple à l'Inrap !

Jeu de dupe

La construction d'un budget initial, élaboré en novembre de l'année précédente, est un exercice anticipé de construction de la pénurie. Il prend depuis plusieurs années maintenant, des airs de bras de fer avec les tutelles et le ministère du budget où l'affichage des jours diag et des jours recherche (non concurrentiel) se fait strictement sur le budget annoncé. Tous les ans, le jeu consiste à attendre un réajustement en cours d'année. Compte tenu du contexte politique général comment ne pas avoir des sueurs froides ?

Le courrier qui circule depuis quelques jours dans quelques interrégions sur la «régulation des déplacements non essentiels» dans le cadre de la mise en oeuvre d'une «loi d'urgence» donne le ton ! Sont visés les CPF, les formations, les PAS et tous les déplacements qui ne sont pas directement en relation avec l'opérationnel !

Compter sur ses ressources propres !

Alors que depuis 2019, l'activité de diagnostic n'a jamais été portée en dessous de 75 000 jours-hommes (le besoin est en réalité au-dessus de 80 000), le budget initial fait état d'une capacité financière équivalente à 55 000 jours là où le plan de charge affiché montre encore une fois l'importance des besoins dans la plupart des régions (EPR, LGV, CSNE). La perspective d'un réajustement à la hauteur des besoins devient plus incertaine encore.

Le budget 2025 était dit « réaliste » budgétairement mais est irréalisable du point de vue opérationnel, au regard des besoins réels. Il manque 30 000 jours homme de diagnostic pour faire l'année.

Le défaut de financement des missions de service public à la hauteur des besoins est devenu une constante. On laisse s'enliser la part non-concurrentielle en misant sur la bonne santé de la part concurrentielle et les ressources propres de l'établissement pour générer des excédents qui pourront compenser et permettre un rééquilibrage partiel !



Le déficit de l'Inrap sur les missions de service public n'est atténué en 2025 que par l'excédent du secteur concurrentiel qui se réduit par ailleurs. L'établissement est au bout de ce qu'il peut faire !

Quand la disette fut venue !

L'activité recherche dégringole à 20 000 jours homme contre 24 000 ces dernières années. On a donc perdu 5 000 jours recherche depuis 2022 soit 1/5e de la capacité. C'est le budget recherche le plus faible depuis 2012 où le budget était porté à 19 200 j. (23 000 j. ayant toujours été le niveau d'étiage depuis 2014).

Si vous avez trouvé que l'arbitrage des PAS était un peu chiche début janvier, la fin du mois de janvier s'est matérialisée par un nouvel épisode de sobriété forcée : le gel des PAS au moins jusqu'à juin et pour d'autres une diminution surprise entre les budgets accordés début janvier et ceux qui sont affichés actuellement et tout ça sans aucune communication aux agents ! La méthode sans annonce préalable est infecte. Dans le contexte budgétaire général remobiliser des moyens au cours du second semestre paraît très incertain.

On évacue les CDD : un plan social déguisé

Le déficit de l'Inrap sur le BI 2025 est également réduit par une autre manip' bien pratique puisqu'on annonce sortir de l'établissement la majorité des CDD qui travaillent pour l'institut. Ce sont plusieurs centaines d'agents sur le carreau !

La faiblesse du budget affiché obère directement nos capacités d'emploi alors qu'on a désespérément besoin des CDD au regard de la pyramide des âges

de l'établissement et cela malgré les gros efforts des plans de recrutements des années 2022 et 2023. A cela s'ajoute la perte de 15 Equivalents Temps Plein en 2025, abaissant le plafond d'emploi de 2020 à 2005.

On le disait dans l'Edito, l'année 2025 s'annonce combative et revendicative...pour l'archéologie de service public aussi. La seule solution, c'est un financement stable à la hauteur des besoins par une hausse pérenne de la subvention de service public !

COMMENT VIDER LA LOI 2001 DE SON CONTENU ET REMETTRE EN CAUSE L'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE EN FRANCE ?

Dans une commande faite par le Sous-Directeur de l'Archéologie du Ministère de la Culture à l'été 2024, il a été demandé aux conservateurs régionaux de l'archéologie de faire un bilan des stocks de diagnostic à réaliser pour la fin de la même année.

Cette demande qui pourrait passer pour un simple exercice de gestion masque en réalité une remise en question des politiques de prescription des services régionaux de l'archéologie et une véritable attaque contre le fondement même de la loi de 2001 !

Ecarter les diagnostics «de précaution»

En demandant d'écarter (abroger) les diagnostics de précaution, c'est-à-dire ceux prescrits sans connaissance préalable précises de sites archéologiques, on revient 40 ans en arrière, à la situation des années 80 où une « réserve » (avis conservatoire) sur un permis de construire devait être précisément motivée par un site archéologique connu. La loi de 2001 avait complètement dépassé ce stade en précisant que c'est la présence potentielle de vestiges qui motivait la prescription d'un diagnostic.

Cette pratique, bien intégrée depuis, puisque plus de 90 % des fouilles succèdent aujourd'hui à des diagnostics « de précaution », comme le dit le sous-directeur de l'archéologie. Ne plus faire ces diagnostics de précaution veut tout simplement dire, laisser détruire les 90 % de sites fouillés dont ceux avec les résultats les plus novateurs.

Attaquer les demandes volontaires de diagnostics

Ce n'est pas le seul point absurde de cette commande qui s'attaque aussi aux demandes volontaires de diagnostic (DVD) sur « projets insuffisamment précis ». Or, là-aussi on en opposition totale avec la loi de 2001 qui permet d'anticiper les diagnostics avant les demandes d'autorisation des projets, justement au moment où les aménagements projetés sont encore insuffisamment précis. Cela a deux avantages majeurs que le sous-directeur de l'archéologie fait semblant de méconnaître :

- premièrement, cela évite un fractionnement des diagnostics (en surface et en temps), dont les coûts à l'hectare sont inversement proportionnels aux surfaces. Réaliser un diagnostic de 2 ha « coûte » moins cher que de réaliser 20 diagnostics de 1 000 m², que ce soit en nombre de jours/hommes utilisés (préparation des opérations, terrain, post-fouille) ou en logistique (installation/désinstallation des bases vie, recours aux engins démultiplié...);

- deuxièmement, cela répond aussi à la mission de conservation, puisque réaliser les diagnostics en amont, au moment où les projets sont encore « insuffisamment précis », permet justement de conserver les sites (par exclusion du projet) puisque les projets peuvent encore être adaptés, voire abandonnés.

Il s'agit bien d'éviter la « risque de consommation » de sites, (terme largement utilisé par les SDA successifs) et préserver la ressource archéologique.

Remettre en question l'expertise des services sur les PSI

La sous-direction de l'archéologie interroge également les SRA sur leur approche raisonnée des projets d'intervention « afin d'éviter une disproportion de moyens et de méthodes à mettre en œuvre » dans les diagnostics. Cette défiance vis-à-vis de l'expertise des SRA dans leur politique de prescription est totalement incompréhensible. Les moyens doivent être adaptés aux prescriptions et non l'inverse !

La note demande également d'appliquer des mesures drastiques pour des diagnostics effectués par l'Inrap. Quid de l'égalité de traitement ? Les vestiges seraient-ils plus précieux dans les secteurs suivis par les Services des Collectivités territoriales ?

Quant à la demande de préciser l'avancement des prescriptions et d'envisager « l'apurement » des prescriptions de diagnostics n'ayant pas vocation à être mise en œuvre, y compris jusqu'en 2024, on marche sur la tête !!!

Le diagnostic est une condition imposée à l'aménageur !

Aujourd'hui une grande partie des diagnostics sont nécessairement prescrits lors de la demande de permis et l'aménageur ne demande la mise en place du diagnostic qu'après l'obtention de cette autorisation, qui ne peut intervenir qu'après une, deux, voire cinq années, ou plus. Or les SRA ne sont nullement informés de ces situations.

Parfois les projets sont autorisés par l'État, mais l'aménageur attend d'autres autorisations (banque, concessionnaires, ...) et il peut aussi abandonner son projet entre temps pour d'autres raisons, sans que le SRA n'en sache rien.

Rappelons enfin qu'une prescription n'est pas une opération, ni une commande, mais une condition imposée à un aménagement.

Cette condition n'aboutira à une opération que si l'aménageur le demande, mais avant, l'opération n'existe pas. Faire des tableaux avec des prescriptions (conditions) pour dire qu'il y en a de trop et qu'il faut en abroger une partie est absurde. Au final, les aménageurs ne demanderont la mise en place de ces prescriptions que dans un cas sur deux (carrières par ex.), un cas sur dix (éoliennes par ex.) ou un cas sur vingt (photovoltaïque par ex.) sachant que ces chiffres évoluent aussi en fonction de changements externes à l'archéologie.

Cette commande du sous-directeur de l'archéologie est une totale remise en cause de l'expertise et des missions des SRA. Elle démontre à la fois sa méconnaissance totale de la situation et la volonté de s'attaquer à l'essence d'une loi pour laquelle toute une génération d'archéologue s'est battue !

Aujourd'hui comme hier, défendons nos missions !
Pour un service public de l'archéologie à la hauteur des besoins !

LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE DE L'INRAP : L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE EN ROUE LIBRE

Lors du Conseil d'Administration du 27 novembre 2024, a été présenté un point d'information concernant le déploiement de l'intelligence artificielle à l'Inrap, s'inscrivant dans le cadre de sa stratégie numérique. Les représentants de la CGT ont été surpris de voir arriver le sujet alors que la volonté de mise en place de cet outil a été réalisée sans consultation avec les représentants des personnels, sans aucune donnée sur les moyens et les méthodes envisagées.

Vers une automatisation des tâches, mais quelles tâches ?

En l'état des réflexions, sans doute très embryonnaires, et au-delà de la méconnaissance du fonctionnement de l'IA, cette dernière est envisagée pour la rédaction des rapports de diagnostics négatifs et des PSI. ? Réaliser via l'IA ces tâches, dites « à faible valeur ajoutée » (Sic), nécessiteront tout de même un travail d'alimentation manuelle pharaonique en données.

Quid des moyens humains, techniques et financiers nécessaires pour mettre en œuvre cette première étape !?

Concernant les rapports de diagnostics négatifs, il est proposé que "les données collectées sur le terrain [soient] automatiquement analysées et intégrées dans des formats prédéfinis. Tout en assurant un contrôle qualité par le responsable d'opération pour en vérifier l'exactitude". Comment accepter que le RO soit réduit au contrôle qualité là où son rôle est précisément l'interprétation des données ?

Les PSI seront logés à la même enseigne, comme s'ils n'étaient que de simples devis.

Faut-il rappeler que dans cette abréviation il y a le mot « scientifique » ?

L'usage de l'IA pour la planification des fouilles, troisième hypothèse de déploiement de l'outil, consiste à ignorer la multiplicité des facteurs et des problématiques qui oriente la manière dont le chantier de fouille est abordé. Les choix relèvent de problématiques scientifiques déterminées par les équipes d'archéologues. Cette problématisation échappe totalement à cette technologie : l'IA ne peut pas poser des problématiques, elle peut seulement répondre à des questions de manière probabiliste.

Qu'en est-il de la sécurité des données ?

Le document n'évoque pas les questions relatives à la sécurité. Prenons par exemple la question des entrepôts sécurisés pour le stockage des données. A l'heure actuelle, aucun prestataire n'a accepté le versement de l'ensemble des données à conserver et cette question est toujours en suspens. Il est par ailleurs recommandé par le ministère de la Culture de ne saisir que des documents qui peuvent être rendus publics (ce qui ne semble pas être le cas des PSI), et ne peuvent donc être réutilisés en dehors du cadre de l'Inrap (Cf. charte interne relative à l'IA du ministère de la Culture de juin 2024).

Quid du coût écologique ?

L'IA Générative fait exploser les besoins de stockage des données et donc les data centers. L'IA augmente les besoins en terres rares. Actuellement une requête sur Chat GPT nécessite 4 à 5 fois plus de calculs qu'une recherche classique Google et consomme 10 fois plus d'énergie.

Il appartient aux politiques publiques depuis les établissements jusqu'aux niveaux centralisateurs de se préoccuper de cette question du coût écologique. C'est une responsabilité partagée sur laquelle le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) a déjà alerté.

Pour la CGT, cette analyse est cruciale car les salariés peuvent contribuer à rendre plus sobres les choix tant dans la conception que dans la production des biens et services.

Mettre l'intelligence artificielle au service de l'humain, de modèles économiques vertueux et de l'environnement.

L'orientation de l'établissement sur ces questions doit être discutée largement, à commencer par les instances du personnel et doit se baser sur un véritable état des lieux du travail déjà accompli.

À l'instar des revendications exprimées dans une motion intersyndicale de la F3SCT du ministère de la Culture en octobre 2024, nous demandons que l'utilisation de l'intelligence artificielle, en tant que nouvelle technologie, fasse obligatoirement l'objet d'un

point dans les instances représentatives du personnel et qu'un moratoire soit mis en place afin d'élaborer collectivement des scénarios vertueux pour les humains et l'environnement.

On ne peut pas aborder ce tournant technologique majeur avec naïveté. Comme tous les précédents, s'il n'est abordé que dans le cadre d'une exploitation capitaliste prédatrice, il se fera au détriment du monde du travail, des libertés individuelles et de l'environnement.

Si les déterminismes technologiques n'existent pas, il n'en est pas moins vrai qu'il existe des tournants technologiques majeurs, dont l'exploitation capitaliste s'avère prédatrice pour le monde du travail, les libertés individuelles et l'environnement. Nous avons besoin de politiques et de cadres réglementaires nationaux et internationaux pour garantir que cette technologie profite à l'humanité tout entière. L'IA doit être au service de l'humanité et ne pas nuire aux libertés.

Entre le contrôle par l'IA ou le contrôle de l'IA, le choix est vite vu !

OPERATIONS PLANIFIÉES PAR L'IA



ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INRAP (2025-2027)

Voter pour l'élection au CA, c'est nous aider à porter les revendications concernant les choix politiques, budgétaires et scientifiques ! La CGT y défend une archéologie de service public forte et ambitieuse où le sens des missions serait placé au centre des enjeux.

Nous défendons l'augmentation des volumes en JH sur les opérations, une augmentation des moyens humains, techniques et scientifiques, pas une augmentation des coûts pour soutenir les exercices budgétaires et faire de la trésorerie !

Nous revendiquons un subventionnement des missions de service public à la hauteur des besoins.

Nous dénonçons les politiques menées par le ministère de la Culture qui consistent à réduire l'activité pour l'adapter aux moyens, par une remise en question des choix de prescription des Services Régionaux de l'Archéologie ! Ce sont les moyens qui doivent être adaptés à l'activité, pas l'inverse !

Nous ne cessons de dire que la seule solution passe par un financement pérenne et stable à la hauteur des besoins qui doit se faire par une affectation directe de la Taxe d'Archéologie Préventive !

Nous réclamons la poursuite des efforts en matière de recrutement pour permettre la transition générationnelle, le maintien et le développement des compétences. Nous dénonçons toutes les politiques d'emploi qui favorisent et entretiennent la précarité !

Nous continuerons à réclamer des salaires dignes et justes calés sur ceux des corps équivalents de recherche du ministère !

La CGT-Culture présente une liste paritaire de candidats issus des deux filières:

- 1 – Virginie DECOUIGNY (HDF)
- 2 – Stéphane ALIX (BFC)
- 3 – Sophie OUDRY (HDF)
- 4 – Ludovic DECOCK (CIF)
- 5 – Caroline PAUTRET- HOMERVILLE (GO)
- 6 – Frédéric BARP (ARA)
- 7 – Nathalie MILLARD (MIDI MED)
- 8 – Laurent VALLIERES (MIDI MED)

**N'ATTENDEZ PAS POUR VOTER (AVANT LE 12 Février 2025).
N'HESITEZ PAS A VOUS SIGNALER SI VOUS N'AVEZ PAS
RECU LE MATERIEL DE VOTE !**

**ADHEREZ AU
SGPA-CGT**

Le syndicat permet à chacune et chacun d'exprimer ses aspirations par la force de la solidarité.

Il permet de mieux connaître ses droits, de les faire respecter, mais aussi d'en conquérir de nouveaux.

S'unir pour être plus forts !

Le syndicat c'est VOUS !

La force d'un syndicat est celle de ses syndiqué(e)s.

